

RESEAU

Rég.de N	TT	I installée	721,00 A
Tension	400 V / 420 V	I Totale	1443,42 A
DISTRIBUTION		I Dispo	722,00 A
Amont	SOURCE	Ik3 max	dU
Repère	TABLEAU EDF	20062 A	0,00 %

FICHE DE CALCUL 3C

Repère	TABLEAU EDF	Circuit conforme	Circuit conforme	Circuit conforme
--------	-------------	------------------	------------------	------------------

CIRCUIT

Amont	Repère	TABLEAU EDF	TGBT_TJ	TABLEAU EDF	A1	TABLEAU EDF	A2
JdB Amont	D.origine			JDB		JDB	
Style	Alimentation	Jeu Barres	Normal	Tableau	Normal	Tableau	Normal
Contenu		3P+N		3P+N+PE		3P+N+PE	
Désignation				TD Moulins		TD Artisans	

INFOS CABLES / RECEPTEUR

Nb	Conso	K Fois	Lieu geo.	1	400A	1	1	63A	1	1	50A	1	1
Rep. Récepteur	JdB Aval	Rév.	SJB_1	JDB	A	A1	A	A2	A	A			
Cos Phi	K Util.	UL	0,8	1	50V	0,8	1	50V	0,8	1	50V		
Cos Phi Dém.	ID/IN	dU Dém.											

CABLE

Repère	Mode de pose	13	61	61								
Type	Ame	Pôle	Uni S>Max	U1000R2V	Cu	Multi	U1000R2V	Al	Multi			
Long.	1er Récep.	L. Max	160 m	186 m (DU)	240 m	270 m (DU)						
U Max	dU Circuit	dU Total	0 %	0,00 %	3 %	2,57 %	2,57 %	2,8 %	2,48 %	2,48 %		
K T°	K prox	K Comp	Fs (0.8)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

PROTECTION

 Disp. de Vérif. Contrainte Therm. Disp. de Vérif. Contrainte Therm. Disp. de Vérif. Contrainte Therm.

Type	Prot. CI	Disj. Boîtier moulé	Autres Différentiels	Disjonct. C	Prot Base	Disjonct. C	Prot Base				
RESULTATS FORC.	forcé	forcé	forcé	forcé	forcé	forcé	forcé				
Nb	Phase	Non	1	120 mm²	Non	1	35 mm²	Non	1	70 mm²	Non
Nb	Neutre	Non	1	120 mm²	Non	1	35 mm²	Non	1	70 mm²	Non
Nb	PE/PEN	Non	1	35 mm²	Non	1	35 mm²	Non	1	25 mm²	Non
Aux Harm.	N Chargé (0.84)	TH <= 15%	Non	TH <= 15%	Non	TH <= 15%	Non				
Protection		NS400N-STRAB		NG125N		NG125N					
Calibre	K/Cal.	IrTh/IN	400 A	1	400.00	63 A	1	50 A	1		
déclencheur	Therm. Aval	IrMg/IN	Forçé	Sur circuit	4000.0	Standard	Sur circuit	604.8	Standard	Sur circuit	480.0

RESULTATS

Câble	Neutre	PE/PEN	5G35	4X70	1X25
Critère	IB	IN!!	400,00 A	DU!	63,00 A
Th.	Iz	128,9 mm²	139,21 A	8,3 mm²	157,94 A
Ir Mg Max	Ik Am/Av	12443 A	20,1 kA / 20,1 kA	20,1 kA / 2,7 kA	20,1 kA / 2,3 kA
électivité	Association		Totale	Totale	

INFOS ICC / PROTECTION

Icu / Icm	Icu Assoc.	Ip	45 kA	45 kA	42,13 kA	25 kA	25 kA	3,17 kA	25 kA	25 kA	2,79 kA
Tmax. Prot.	Tempo				3343 ms				5000 ms		
Polés			4P		4P4D				4P4D		
Contacteur	Relais therm.										
Constructeur			mg-ab02 dug		mg07fr1 dmi				mg07fr1 dmi		

SELECTIVITE

Limite	A partir de	0 m	0 m	0 m			
Thermique	Différentielle	Non Calc	Sans objet	Avec	Sans objet	Avec	Sans objet
... Diff.	Tempo. Diff.	1000 mA	300 ms	0 ms	0 ms		

TEMPS MAX

CI	Ph	732 ms	5000 ms	3343 ms	5000 ms	5000 ms
TE	N	1011 ms	5000 ms	5000 ms	5000 ms	5000 ms

ICC EXTREMITE

Ik3 Max	Ik2 Min	If	20062 A	15445 A	2737 A	1712 A	A	2307 A	1443 A	A
Ik1 Max	Ik1 Min		17069 A	14932 A	1411 A	1010 A		1184 A	850 A	

LIAISON

Largeur	Hauteur	Poids	31 mm	31 mm	2,13 Kg/m	50 mm	38 mm	2,23 Kg/m
---------	---------	-------	-------	-------	-----------	-------	-------	-----------



A	Création
Ind.	MODIFICATIONS
Date :	15/11/2010
Norme :	C1510002
Avis Technique	15L-601

PARC DES MOULINS	
Fiche de calcul 3 circuits TABLEAU EDF/TGBT_TJ..A2	
AFFAIRE:	Folio
PLAN:	15
	18

RESEAU

Rég. de N	TT	I installée	721,00 A		
	400 V / 420 V	I Totale	1443,42 A		
DISTRIBUTION		I Dispo	722,00 A		
Amont	SOURCE	Ik3 max	dU	20062 A	0,00 %

FICHE DE CALCUL 3C

Repère	TABLEAU EDF	Circuit conforme	Circuit conforme	Circuit conforme
--------	-------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

CIRCUIT

Amont	Repère	TABLEAU EDF	A3	TABLEAU EDF	A4	TABLEAU EDF	A5
JdB Amont	D.origine	JDB		JDB		JDB	
Style	Alimentation	Tableau	Normal	Tableau	Normal	Tableau	Normal
Contenu		3P+N+PE		3P+N+PE		3P+N+PE	
Désignation		TD Stock Boutique		TD Jean-phi théâtre		TD Entrée Jussy	

INFOS CABLES / RECEPTEUR

Nb	Conso	K Fois	Lieu géo.	1	63A	1	1	63A	1	1	40A	1
Rep. Récepteur	JdB Aval	Rev.		A3		A	A4		A	A5		A
Cos Phi	K Util.	UL		0,8	1	50V	0,8	1	50V	0,8	1	50V
Cos Phi Dém.	ID/IN	dU Dém.										

CABLE

Repère	Mode de pose		61		61		61				
Type	Ame	Pôle	U1000R2V	Al	Multi	U1000R2V	Al	Multi	U1000R2V	Al	Multi
Long.	1er Récep.	L. Max	180 m		191 m (DU)	300 m		306 m (DU)	280 m		302 m (DU)
dU Max	dU Circuit	dU Total	2,5 %	2,35 %	2,34 %	2,5 %	2,45 %	2,44 %	2,5 %	2,32 %	2,32 %
K T°	K prox	K Comp	Fs (0.8)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

PROTECTION

<input type="checkbox"/> Disp. de Vérif. Contrainte Therm.				<input type="checkbox"/> Disp. de Vérif. Contrainte Therm.				<input type="checkbox"/> Disp. de Vérif. Contrainte Therm.							
Type	Prot. Cl	Disjonct. C	Prot Base	Disjonct. C	Prot Base	Disjonct. C	Prot Base								
RESULTATS FORC.				forcé				forcé				forcé			
Nb	Phase	Non	1	70 mm²	Non	1	120 mm²	Non	1	70 mm²	Non	1	70 mm²	Non	
Nb	Neutre	Non	1	70 mm²	Non	1	120 mm²	Non	1	70 mm²	Non	1	70 mm²	Non	
Nb	PE/PEN	Non	1	25 mm²	Non	1	35 mm²	Non	1	25 mm²	Non	1	25 mm²	Non	
Taux Harm.	N Chargé (0.84)	TH <= 15%				TH <= 15%				TH <= 15%					
Protection		NG125N				NG125N				NG125N					
Calibre	K/Cal.	Ir/Th/IN	63 A	1	63 A	1	40 A	1							
Déclencheur	Therm. Aval	Ir/Mg/IN	Standard	Sur circuit	604.8	Standard	Sur circuit	604.8	Standard	Sur circuit	384.0				

RESULTATS

Câble	Neutre	PE/PEN	4X70	1X25	4X120	1X35	4X70	1X25
Critère	IB		DU!	63,00 A	DU!	63,00 A	DU!	40,00 A
S Th.	Iz		13,2 mm²	157,94 A	13,2 mm²	212,56 A	5,8 mm²	157,94 A
Ir Mg Max	Ik Am/Av			20,1 kA / 3,0 kA		20,1 kA / 2,9 kA		20,1 kA / 2,0 kA
Sélectivité	Association		Totale		Totale		Totale	

INFOS ICC / PROTECTION

Icu / Icm	Icu Assoc.	Ip	25 kA	25 kA	3,39 kA	25 kA	25 kA	3,34 kA	25 kA	25 kA	3,00 kA
Tmax. Prot.	Tempo		4808 ms			5000 ms			5000 ms		
Pôles			4P4D			4P4D			4P4D		
Contacteur	Relais therm.										
Constructeur			mg07fr1.dmi			mg07fr1.dmi			mg07fr1.dmi		

SELECTIVITE

Limite	A partir de		0 m	0 m	0 m
Thermique	Différentielle	Avec	Sans objet	Avec	Sans objet
Ir Diff.	Tempo.Diff.		0 ms	0 ms	0 ms

TEMPS MAX

Cl	Ph	5000 ms	4808 ms	5000 ms	5000 ms	5000 ms	5000 ms
PE	N	5000 ms	5000 ms	5000 ms	5000 ms	5000 ms	5000 ms

ICC EXTREME

Ik3 Max	Ik2 Min	If	3001 A	1887 A	A	2949 A	1883 A	A	1999 A	1248 A	A
Ik1 Max	Ik1 Min		1555 A	1118 A		1536 A	1121 A		1022 A	732 A	

LIAISON

Largeur	Hauteur	Poids	50 mm	38 mm	2,23 Kg/m	62 mm	48 mm	3,54 Kg/m	50 mm	38 mm	2,23 Kg/m
---------	---------	-------	-------	-------	-----------	-------	-------	-----------	-------	-------	-----------



A	Création
Ind.	MODIFICATIONS
Date :	15/11/2010
Norme :	C1510002
Avis Technique	15L-601

PARC DES MOULINS

Fiche de calcul 3 circuits TABLEAU EDFJA3..A5

AFFAIRE:

PLAN:

Folio

16

18

FICHE DE CALCUL 3C

RESEAU			
Rég.de N	TT	I installée	721,00 A
Tension	400 V / 420 V	I Totale	1443,42 A
DISTRIBUTION			
Amont	SOURCE	Ik3 max	dU
Repère	TABLEAU EDF	20062 A	0,00 %

Circuit conforme		Circuit conforme		Circuit conforme	
CIRCUIT					
Amont	Repère	TABLEAU EDF	A6	TABLEAU EDF	A7
JdB Amont	D.origine	JDB		JDB	
Style	Alimentation	Tableau	Normal	Tableau	Normal
Contenu		3P+N+PE		3P+N+PE	
Designation		TD Place du feu		TD Regie Joutes	
				TD Associations	

INFOS CABLES / RECEPTEUR											
Nb	Conso	K Fois	Lieu géo.	1	50A	1	1	160A	1	1	40A
Rep. Récepteur	JdB Aval	Rév.		A6		A	A7		A	A8	
Cos Phi	K Util.	UL		0,8	1	50V	0,8	1	50V	0,8	1
Cos Phi Dém.	ID/IN	dU Dém.									

CABLE															
Repère	Mode de pose			61				61				61			
Type	Ame	Pôle		U1000R2V	Al	Multi		U1000R2V	Al	Multi		U1000R2V	Al	Multi	
Long.	1er Récep.	L. Max		260 m		316 m (DU)		200 m		205 m (DU)		170 m		222 m (DU)	
U Max	dU Circuit	dU Total		2,5 %		2,05 %		3 %		2,92 %		2,5 %		1,91 %	
K T°	K prox	K Comp	Fs (0.8)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

PROTECTION															
				<input type="checkbox"/> Disp. de Vérif. Contrainte Therm.				<input type="checkbox"/> Disp. de Vérif. Contrainte Therm.				<input type="checkbox"/> Disp. de Vérif. Contrainte Therm.			
Type	Prot. CI	Disjonct. C		Prot Base		Disj. Boîtier moulé		Prot Base		Disjonct. C		Prot Base			
RESULTATS FORC.															
lib	Phase	Non	1	95 mm²	Non	1	185 mm²	Non	1	50 mm²	Non	1	50 mm²		
lib	Neutre	Non	1	95 mm²	Non	1	185 mm²	Non	1	50 mm²	Non	1	50 mm²		
lib	PE/PEN	Non	1	25 mm²	Non	1	50 mm²	Non	1	16 mm²	Non	1	16 mm²		
aux Harm.	N Chargé (0.84)	TH <= 15%				TH <= 15%				TH <= 15%					
Protection		NG125N				NR160F				TM160D					
Calibre	K/Cal.	IrTh/IN		50 A	1	160 A	1	160,00	40 A	1					
déclencheur	Therm. Aval	IrMg/IN		Standard	Sur circuit	480,0	Standard	Sur circuit	1250,0	Standard	Sur circuit	384,0			

RESULTATS														
Câble	Neutre	PE/PEN		4X95		1X25		4X185		1X50		4X50		1X16
Critère	IB			DU!!		50,00 A		DU!!		160,00 A		DU!!		40,00 A
Th.	Iz			8,7 mm²		186,88 A		71,7 mm²		269,81 A		5,8 mm²		131,21 A
Ir Mg Max	Ik Am/Av					20,1 kA / 2,8 kA		1916 A		20,1 kA / 5,5 kA				20,1 kA / 2,4 kA
électivité	Association			Totale				Totale				Totale		


INFOS ICC / PROTECTION														
Icu / Icm	Icu Assoc.	Ip		25 kA	25 kA	3,20 kA		25 kA	25 kA	9,39 kA		25 kA	25 kA	2,57 kA
Tmax. Prot.	Tempo			5000 ms				5000 ms				3982 ms		
ôles				4P4D				4P3D				4P4D		
Contacteur	Relais therm.													
onstructeur				mg07fr1.dmi				mg07fr1.dug				mg07fr1.dmi		


SELECTIVITE														
Limite	A partir de					0 m				0 m				0 m
Thermique	Différentielle			Avec		Sans objet		Avec		Sans objet		Avec		Sans objet
Diff.	Tempo.Diff.					0 ms				0 ms				0 ms

TEMPS MAX											
Cl	Ph			5000 ms	5000 ms	5000 ms	5000 ms	5000 ms	5000 ms	5000 ms	3982 ms
E	N			5000 ms	5000 ms	5000 ms	5000 ms	5000 ms	5000 ms	5000 ms	5000 ms

ICC EXTREMITE														
3 Max	Ik2 Min	If		2781 A	1759 A	A		5522 A	3697 A	A		2355 A	1467 A	A
Ik1 Max	Ik1 Min			1441 A	1042 A			3038 A	2299 A			1207 A	862 A	

LIAISON														
Largeur	Hauteur	Poids		56 mm	44 mm	2,86 Kg/m		74 mm	58 mm	5,22 Kg/m		44 mm	34 mm	1,66 Kg/m

	PARC DES MOULINS	
	Fiche de calcul 3 circuits TABLEAU EDF/A6..A8	
	AFFAIRE: A Création Ind. MODIFICATIONS Date : 15/11/2010 Norme : C1510002 Avis Technique 15L-601	PLAN:

RESEAU											
lég.de N	TT	I installée	721.00 A								
ension	400 V / 420 V	I Totale	1443.42 A								
DISTRIBUTION		I Dispo	722.00 A								
umont	SOURCE	Ik3 max	dU	20062 A 0.00 %							
repère	TABLEAU EDF	Circuit conforme				Circuit conforme					
CIRCUIT											
umont	Repère	TABLEAU EDF	A9			TABLEAU EDF	A10				
dB Amont	D.origine	JDB				JDB					
itype	Alimentation	Tableau	Normal			Tableau	Normal				
ontenu		3P+N+PE				3P+N+PE					
ésignation		TD Hall				Attente aire de spectacle					
INFOS CABLES / RECEPTEUR											
nb	Conso	K Foix	Lieu géo.	1	32A	1		1	160A	1	
ép. Récepteur	JdB Aval	Rév.		A9			A	A10		A	
os Phi	K Util.	UL		0,8	1	50V		0,8	1	50V	
os Phi Dém.	ID/IN	dU Dém.									
CABLE											
repère	Mode de pose		61			61					
ype	Ame	Pôle	U1000R2V	Cu	Multi	U1000R2V	Cu	Uni Tréfle			
ong.	1er Récep.	L. Max	90 m		126 m (DU)	300 m		341 m (DU)			
U Max	dU Circuit	dU Total	3,4 %	2,42 %	2,42 %	3 %	2,64 %	2,64 %			
CT°	K prox	K Comp	Fs (0.8)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	
PROTECTION											
			<input type="checkbox"/> Disp. de Vérif. Contrainte Therm.			<input type="checkbox"/> Disp. de Vérif. Contrainte Therm.			<input type="checkbox"/> Disp. de Vérif. Contrainte Therm.		
ype	Prot. CI	Disjonct. C		Prot Base		Disj. Boîtier moulé		Prot Base			
RESULTATS FORC.											
nb	Phase	forcé		forcé		forcé		forcé		forcé	
nb	Neutre	Non	1	10 mm ²	Non	1	240 mm ²	Non			
nb	PE/PEN	Non	1	10 mm ²	Non	1	240 mm ²	Non			
Faux Harm.	N Chargé (0.84)	TH <= 15%		Non		TH <= 15%		Non			
Protection		NG125N				NR160F		TM160D			
Calibre	K/Cal.	IrTh/IN	32 A	1		160 A	1	160.00			
Déclencheur	Therm. Aval	IrMg/IN	Standard	Sur circuit	307.2	Standard	Sur circuit	1250.0			
RESULTATS											
Câble	Neutre	PE/PEN	5G10			3X(1X240)	1X240	1X70			
critère	IB		DU!	32,00 A		DU!	160,00 A				
3 Th.	Iz		2,4 mm ²	89,98 A		45,1 mm ²	400,59 A				
r Mg Max	Ik Am/Av			20,1 kA / 1,5 kA		2111 A	20,1 kA / 5,6 kA			/	
Sélectivité	Association		Totale			Totale					
INFOS ICC / PROTECTION											
cu / Icm	Icu Assoc.	Ip	25 kA	25 kA	2,21 kA	25 kA	25 kA	9,52 kA			
tmax. Prot.	Tempo		941 ms			5000 ms					
ôles			4P4D			4P3D					
Contacteur	Relais therm.										
onstructeur			mg07fr1.dmi			mg07fr1.dug					
SELECTIVITE											
Limite	A partir de			0 m			0 m				
Thermique	Différentielle	Avec		Sans objet		Avec		Sans objet			
r Diff.	Tempo.Diff.			0 ms				0 ms			
TEMPS MAX											
CI	Ph		5000 ms	941 ms		5000 ms	5000 ms				
PE	N		5000 ms	3675 ms		5000 ms	5000 ms				
ICC EXTREMITE											
k3 Max	Ik2 Min	If	1474 A	908 A	A	5600 A	3980 A	A			
k1 Max	Ik1 Min		746 A	529 A		3138 A	2533 A				
LIAISON											
argeur	Hauteur	Poids	20 mm	20 mm	0,72 Kg/m	102 mm	53 mm	13,62 Kg/m			
						PARC DES MOULINS					
						Fiche de calcul 3 circuits TABLEAU EDF A9..A10					
						AFFAIRE:				Folio	
A						Création					
Ind.						MODIFICATIONS					
Date :		15/11/2010		Norme :		C1510002		Avis Technique 15L-601		18	
PLAN:						18					

FICHE DE CALCUL 3C



PARC DES MOULINS

Fiche de calcul 3 circuits TABLEAU EDF|A9..A10

AFFAIRE:

Folio

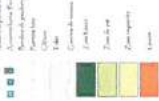
18

PLAN:

18



LEGENDE
 Lignes aériennes
 Lignes souterraines
 Zones à protéger
 Zones à éviter
 Zones à privilégier
 Lignes



NOTA: Tutti i dati sono approssimativi e non vanno considerati definitivi.
 -Alcune opere sono in corso di realizzazione.
 -Le opere sono in corso di realizzazione e non vanno considerati definitivi.



Numero di linea	Descrizione
01	10KV
02	15KV
03	15KV
04	15KV
05	15KV
06	15KV
07	15KV
08	15KV
09	15KV
10	15KV
11	15KV
12	15KV
13	15KV
14	15KV
15	15KV
16	15KV
17	15KV
18	15KV
19	15KV
20	15KV
21	15KV
22	15KV
23	15KV
24	15KV
25	15KV
26	15KV
27	15KV
28	15KV
29	15KV
30	15KV
31	15KV
32	15KV
33	15KV
34	15KV
35	15KV
36	15KV
37	15KV
38	15KV
39	15KV
40	15KV
41	15KV
42	15KV
43	15KV
44	15KV
45	15KV
46	15KV
47	15KV
48	15KV
49	15KV
50	15KV

COMMUNE D'ANDILLY

MAIRIE
 36, chemin du Champs de Foire
 74350 ANDILLY
 Téléphone: 04 50 44 21 43
 Télécopie: 04 50 66 61 32

Parc des Moulins
 ANDILLY

Plan de distribution électrique

Alcova	LOT	Plan	Échelle
Matériau	Matériau	Matériau	Matériau
10/11/12	10/11/12	10/11/12	10/11/12
10/11/12	10/11/12	10/11/12	10/11/12

ANNEXE N°6

PLAN D'ETABLISSEMENT REPERTOIRE

SDIS HAUTE SAVOIE

AVRIL 2009

Les XII èmes Grandes Médiévales d'ANDILLY

"Vers les moulins" et "Sur les moulins"

74 350 ANDILLY



Activité :

Parc de loisirs - spectacles

Risques :

Mouvement de foule - Incendie

Départ 1^{er} échelon

En fonction de l'événement

Départ 2^{ème} échelon

A la demande du COS

ERP X

Type PA

Catégorie 1

Grandes Médiévales d'ANDILLY

Heures d'Ouvertures

Semaine	Fermé
WE	2 WE fin mai et début juin

Effectif Total : 7738 max.

Résidants :		
Visiteurs :		7738
Personnel semaine :	Jour (XXhXX - XXhXX)	
	Nuit :	
Personnel week-end :	Jour :	
	Nuit :	

NOM	FONCTION	PORTABLE	FIXE
Vincent HUMBERT	Président	06.08.26.99.41	
Stéphane SUBLET	Responsable sécurité	06.09.97.39.28	
Gaëlle PESENTI	Chargée de mission	06.88.04.20.70	
ANDILLY Association	Bureaux de Jussy		04.50.32.73.64

Consignes

Le site accueille 2 manifestations distinctes: "Le parc des Légendes" ouvert tous les jours de mi-juin à fin août et "Les Grandes Médiévales d'Andilly" sur 2 week end fin mai / début juin.
Seule la manifestation "Les Grandes Médiévales d'Andilly" fait l'objet du présent plan.
Pour 2009: les Grandes Médiévales se déroulent les 30- 31 mai et 6- 7 juin avec des nocturnes les 30- 31 mai et 6 juin (fin vers 1h du matin env.).

Structure du bâtiment

Les Grandes Médiévales regroupent plusieurs activités dans un parc naturel

Précaution à prendre

Moyens de secours interne

L'accès au site est réalisé par 3 chemins carrossables et l'ensemble du site est desservi par des voies carrossables de 4 m de large. Les secours doivent utiliser le chemin rural du Moulin, sauf indications spécifiques.

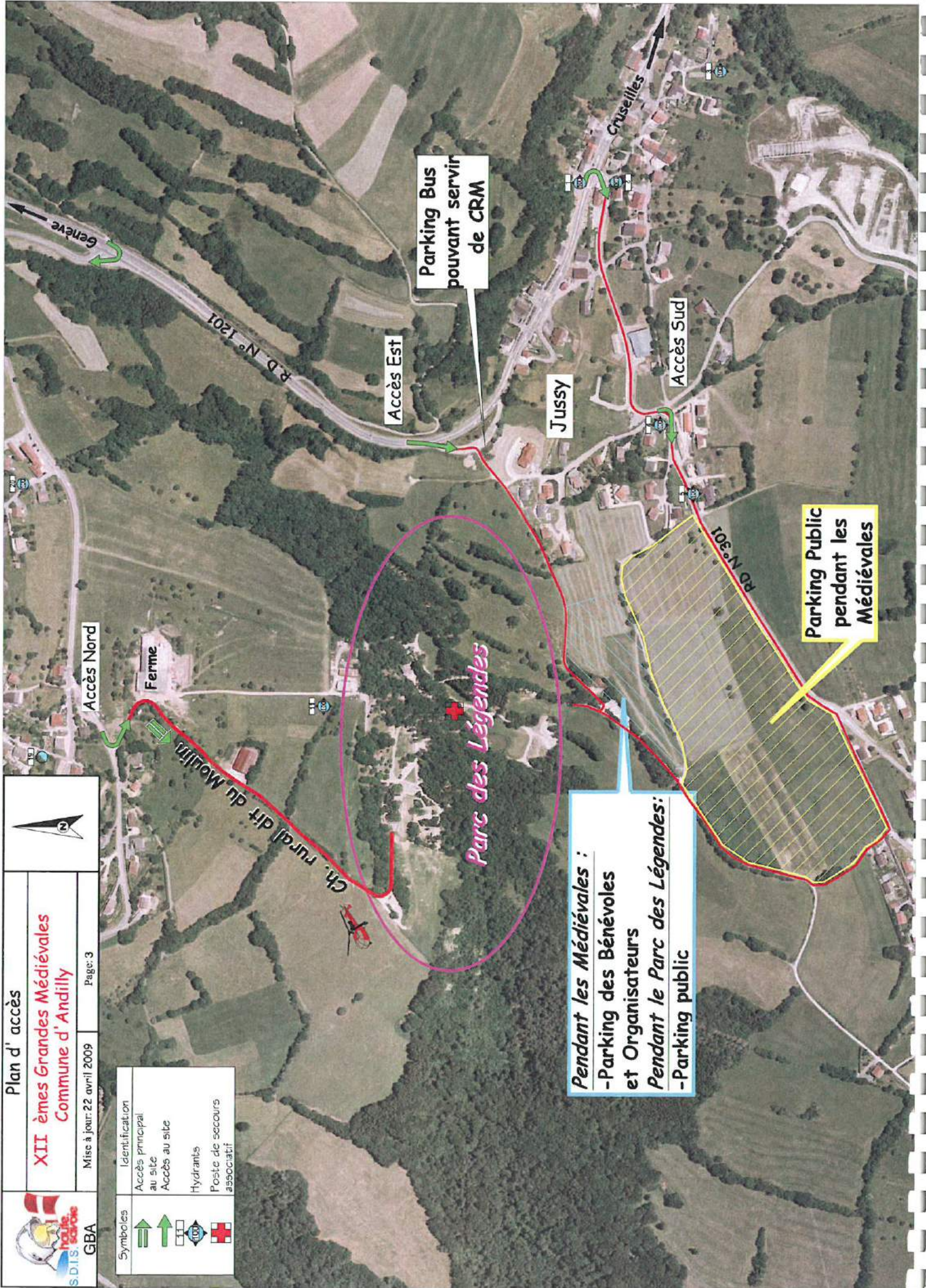
2 points d'eau naturels: 100 et 300 m³.

Un poste de secours associatif (ADPCS) est activé pendant toute la durée de la manifestation.

Divers

CRM possible, soit sur l'aire de stationnement de la RD N° 1201 au lieudit "Jussy" Commune d'Andilly (accès Est), soit au Col du Mt Sion (parking DVT).

Une DZ est possible dans le champs à proximité du chemin rural dit du Moulin (accès Nord)



Symboles	Identification
	Accès principal au site
	Accès au site
	Hydrants
	Poste de secours associatif

Pendant les Médiévales :
 -Parking des Bénévoles et Organisateur
Pendant le Parc des Légendes:
 -Parking public

Parking Public pendant les Médiévales

Parking Bus pouvant servir de CRM

Accès Nord

Ferme

Accès Est

Jussy

Accès Sud

Cruseilles

R.D. N° 1201

R.D. N° 301

Ch. rural dit du Moulin

Parc des Légendes



Parc des Légendes

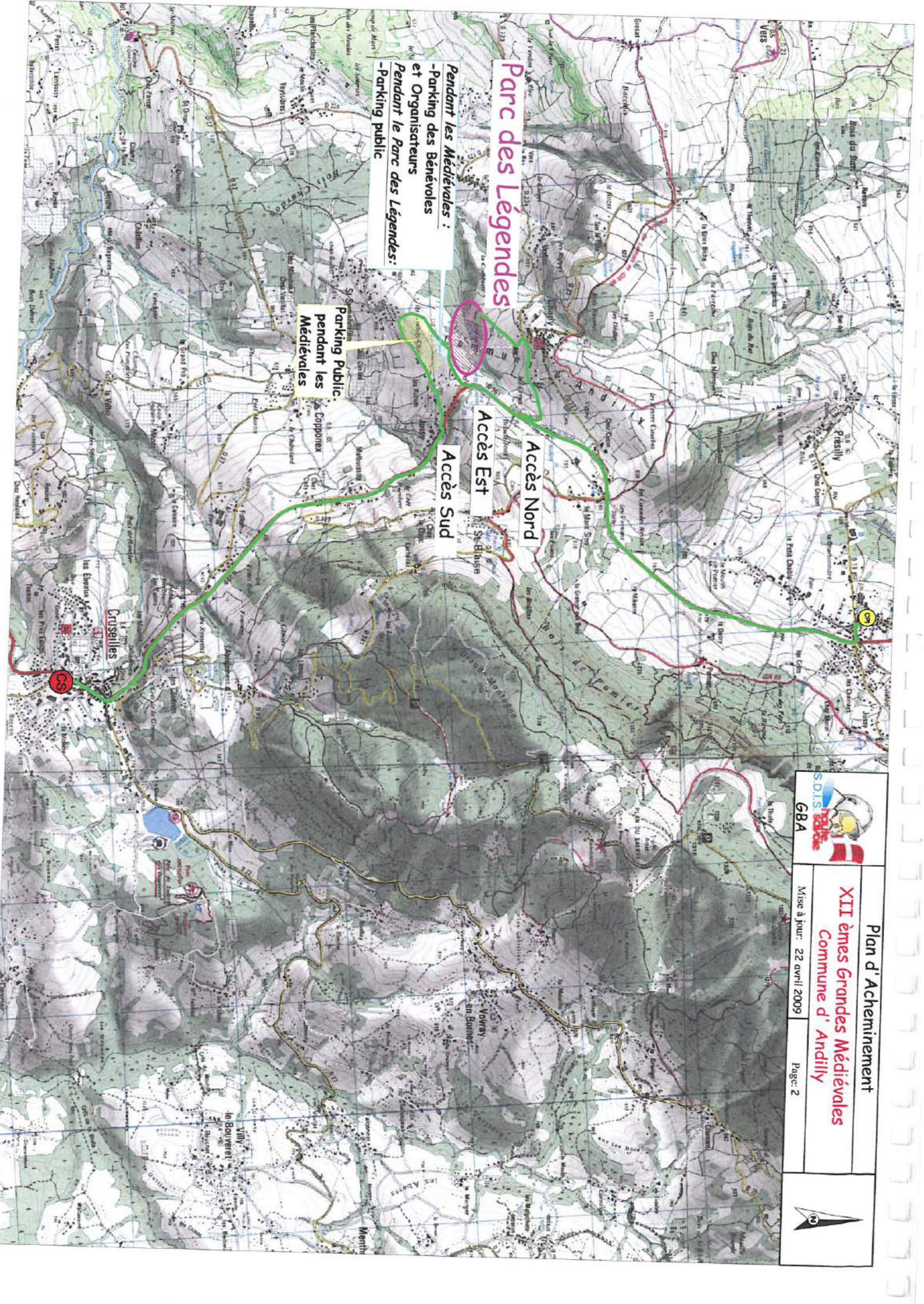
Pendant les Médiévales :
-Parking des Bénévoles
et Organisateur
Pendant le Parc des Légendes:
-Parking public

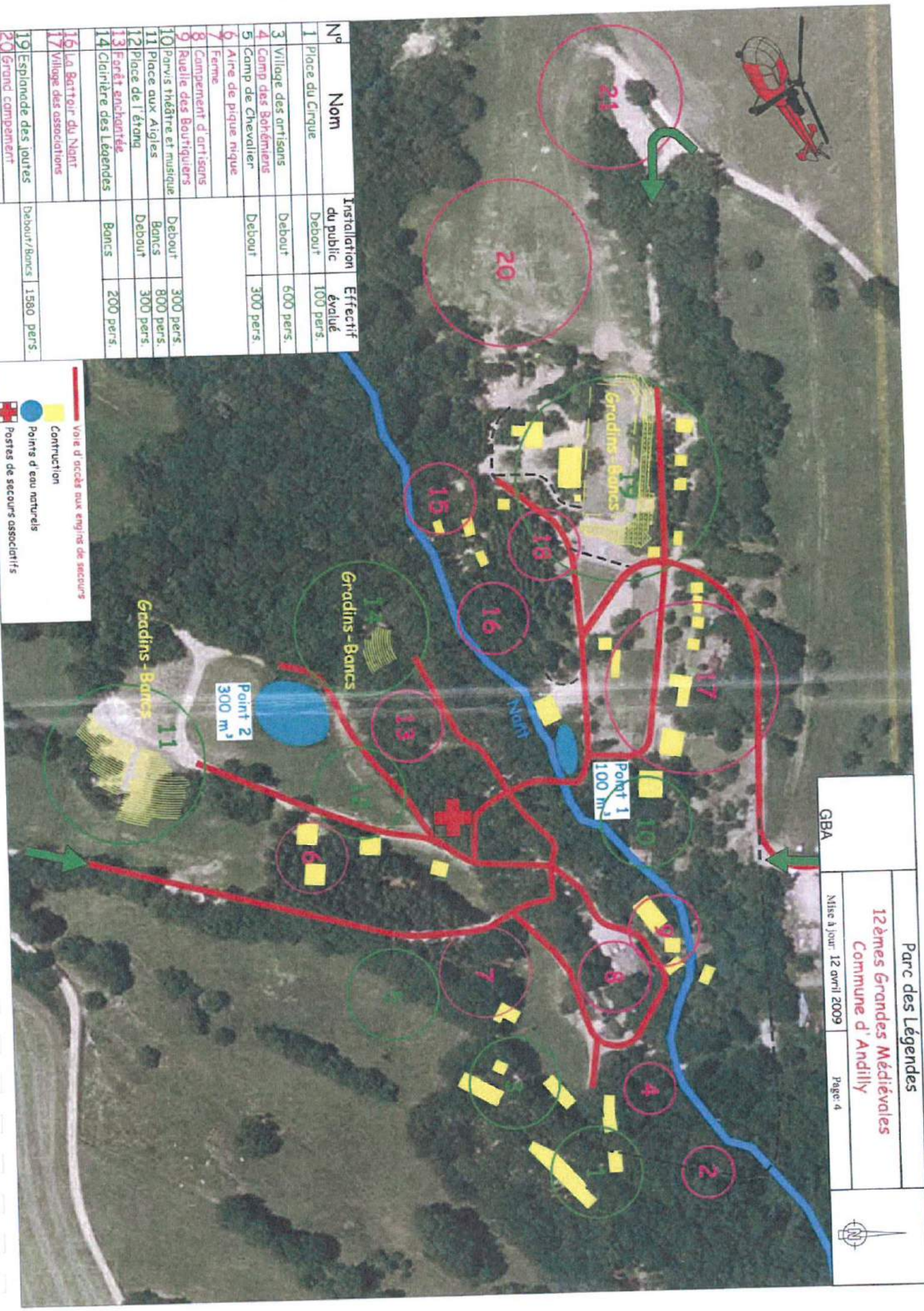
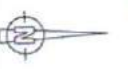
Parking Public:
pendant les
Médiévales

Accès Nord

Accès Est

Accès Sud





N°	Nom	Installation du public	Effectif évalué
1	Place du Cirque	Debout	100 pers.
3	Village des artisans	Debout	600 pers.
4	Camp des Bohémiens	Debout	300 pers.
6	Aire de pique nique		
7	Ferme		
8	Compiement d'artisans		
9	Ruelle des Boutiquiers	Debout	300 pers.
10	Parvis théâtre et musique	Bancs	800 pers.
11	Place aux Aigles	Debout	300 pers.
12	Place de l'étang		
13	Forêt enchantée	Bancs	200 pers.
14	Clairière des légendes		
16	La Barrière du Noyon		
17	Village des associations		
19	Eplanade des jours	Debour/Bancs	1580 pers.
20	Grand compement		
21	Motte médiévale		

- voie d'accès aux engins de secours
- Construction
- Points d'eau naturels
- Postes de secours associatifs

AMENAGEMENT ET OPTIMISATION DU GRAND PARC D'ANDILLY ET SECURISATION DU SITE ET DE SON STATIONNEMENT

sur le territoire de la commune d'Andilly (74)



ANNEXE 2

Avis de
l'Autorité Environnementale
délivré sur
l'évaluation environnementale
du dossier d'autorisation de
création d'une UTN



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Service Connaissance, Études,
Prospective et Évaluation

Lyon, le 28 septembre 2011

Affaire suivie par : Sabrina VOITOUX
Unité Evaluation Environnementale
Tél. : 04 37 48 36 37
Courriel : sabrina.voitoux
@developpement-durable.gouv.fr

**Avis de l'autorité environnementale
sur le dossier d'unité touristique nouvelle :
« Parc des Légendes »
Commune d'Andilly
Département de LA HAUTE-SAVOIE**

REFER : *S:\CEPE\EEPPP\06_EIE\Avis_AE_Projets\AE_tourisme_loisirs\Dossiers
\74\2011\UTN_Andilly\Avis_def*

Compte tenu de l'importance et des incidences du projet sur l'environnement, le projet d'unité touristique nouvelle relative au Parc des Légendes sur la commune d'Andilly est soumis à l'avis de l'autorité environnementale, conformément aux articles L. 122-1 et R. 122-1-1 du code de l'environnement. Cet aménagement fait l'objet d'une autorisation préfectorale au titre des unités touristiques nouvelles conformément à l'article R145-3 du code de l'urbanisme (opération de création ou d'extension d'hébergements ou d'équipements touristiques de plus de 300 m² de surface de plancher hors œuvre nette dans un secteur en discontinuité selon l'application de la loi Montagne).

L'avis porte sur la qualité du dossier de demande d'autorisation, en particulier de l'étude d'impact, et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Il devra être mis à la connaissance du public.

Comme prescrit à l'article L. 122-1 du code de l'environnement, le maître d'ouvrage du projet a produit un dossier comportant notamment une étude d'impact qui a été transmise à l'autorité environnementale par les services de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie. L'autorité environnementale en a accusé réception le 1er septembre 2011. Il comporte l'ensemble des documents exigés aux articles R. 122-3 du code de l'environnement.

Afin de produire cet avis, et en application de l'article R. 122-1-1, le préfet de département et ses services compétents en environnement ont été consultés le 1er septembre 2011.

1) Présentation du demandeur, de son projet et du contexte de la demande

Le Parc des Légendes, localisé sur la commune d'Andilly en Haute-Savoie, est un parc de loisirs centré sur la découverte de l'univers du « Petit Peuple de la forêt » : lutins, fées, elfes, sorciers, géants, épouvantails... Il propose un parcours familial parsemé de nombreux jeux grandeur nature

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes - 69509 Lyon cedex 03
Service CEPE - Grand Angle

Standard : 04 78 62 50 50 - www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

1 / 4

et assorti d'un jeu de piste. Les premiers aménagements datent d'il y a une dizaine d'années et se sont poursuivis au fil du temps. Ce parc est l'aboutissement des Grandes Médiévales d'Andilly et des autres activités de l'association mises en place progressivement. Le parc dispose déjà de certaines infrastructures : toilettes, lieu de petite restauration, local pour la billetterie, boutique... Certaines devront être améliorées, d'autres créées. Le projet pour les dix prochaines années consiste en des agrandissements de l'existant ou des créations nouvelles (échoppes, aire de spectacle...); la création d'un sentier botanique original à grande échelle est également envisagée afin de faire connaître la faune et la flore présentes dans le parc. Ouvert de début mai à fin septembre, le « Parc des Légendes » accueille aussi sur une période de quatre jours « Les Grandes Médiévales » : 14 heures de spectacle chaque jour présentés par une trentaine de compagnies et plus de 500 artistes et figurants. Actuellement, le parc se développe sur une surface de 87 004 m². Il dispose de 2 045 m² de constructions et de 2 700 places assises pour les spectacles. Les parkings représentent 850 m² pour les voitures et 3 300 m² pour les autocars.

2) Analyse du caractère complet de l'étude d'impact, de la qualité et du caractère approprié des informations qu'elle contient et des méthodes utilisées

2.1 État initial

L'état initial se présente comme approfondi et complet, l'effort d'exhaustivité est à relever. Les différentes thématiques sont abordées : bruit, air, eau et sols, faune, paysage, milieux humains.

Aucune zone d'inventaire (ZNIEFF, ZICO, inventaire régional des tourbières, inventaire départemental des zones humides de Haute-Savoie) n'est présente sur la commune d'Andilly. De même, il n'y a aucun site Natura 2000 répertorié sur ladite commune. En outre, les développements relatifs aux espèces sont détaillés dans l'étude d'impact. La question des corridors écologiques est traitée et illustrée de manière cartographique.

La richesse de l'avifaune est abordée au moyen d'une analyse fournie, rendue nécessaire par la présence sur le site d'une grande diversité d'oiseaux, dont une dizaine d'espèces protégées.

Au-delà de la présentation des données disponibles, l'analyse de l'état initial dégage et hiérarchise les enjeux environnementaux du projet, bien circonscrits en l'occurrence.

2.2 Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme

La commune d'Andilly dispose d'un plan d'occupation des sols (POS) approuvé le 21 mai 1993. Le projet du « Parc des légendes » est situé en zone ND et NC du POS opposable. Des espaces boisés classés au titre de l'article L 130-1 sont également présents dans la zone ND concernée.

Un emplacement réservé n° 2 est prévu pour une liaison Charly / Saint Symphorien.

En matière de servitudes d'utilité publique, une partie du projet est localisée dans le périmètre de protection du monument historique inscrit « Chapelle de Charly : clocher ».

La révision en cours du document d'urbanisme devrait permettre de prendre en compte le projet avec des zonages adaptés.

2.3 Les phases du projet

Les impacts temporaires et permanents sont différenciés et répertoriés dans des paragraphes bien distincts. Les effets temporaires concernent les phases de chantier, ainsi que la tenue d'événements très ponctuels tels les Grandes Médiévales, ou encore les feux d'artifices. Les effets permanents sont relatifs à l'exploitation du site touristique, bien que celle-ci se limite à la période estivale.

3) Analyse de la prise en compte de l'environnement dans la définition et la perception du projet

3.1 Analyse des impacts

Qu'ils soient temporaires ou permanents, les effets du projet sur l'environnement sont déclinés de manière exhaustive, suivant la même démarche qui a prévalu dans l'état initial. Les impacts ainsi identifiés sont dès lors pris en compte par des mesures de suppression et de réduction adéquates et appropriées. Les deux types de mesures - suppression et réduction - sont présentés dans un même paragraphe car la stratégie environnementale du porteur du projet de parc des Légendes conduit le plus souvent à la fois à la suppression d'une partie d'un effet potentiel et à la réduction de la partie restante. Les mesures prises dans le passé pour les aménagements existants à ce jour seront reconduites pour les aménagements envisagés.

Ce projet prend bien en compte la faune et la flore, tant dans les choix retenus d'agencement des différents équipements, qu'en ce qui concerne leur exploitation (prise en compte des arbres existants, pas d'utilisation d'insecticide ou désherbant chimique, implantation des cheminements piétonniers, installation temporaire de parkings « verts »). La qualité et la richesse du milieu ont su être préservées depuis la mise en place des festivités sur le site. Le projet d'aménagement proposé s'inscrit dans cette même ligne de conduite.

Le raccordement des installations au réseau public d'eau potable, ainsi qu'au réseau semi collectif d'assainissement, est bel et bien prévu. La prise en compte du volet dédié à la santé humaine apparaît donc comme satisfaisant et n'appelle aucune remarque de l'Agence régionale de santé.

Au vu des risques naturels, aucune construction nouvelle - exception faite des ponts et des toilettes - ne semble prévue en zone d'aléa fort torrentiel et glissement de terrain. Toutefois, de nouveaux aménagements sont envisagés en limite immédiate de la zone d'aléa fort. Il est entendu qu'aucune construction ou remblai ne doit être réalisé si ces aménagements devaient empiéter sur la zone d'aléa fort. En zone d'aléa fort, par similitude avec les plans de prévention des risques, peuvent être admis (sous réserve qu'ils soient d'une vulnérabilité restreinte, qu'ils n'aggravent pas les risques et qu'ils n'en provoquent pas de nouveaux) :

- les stations d'épuration en tant qu'infrastructure nécessaire,
- l'aménagement des terrains à vocation de loisir, sans hébergement et sans construction dépassant 20 m² d'emprise au sol (ex des toilettes),
- les chemins s'il n'y a pas de terrassement.

En zone d'aléa moyen, il est prévu l'agrandissement d'installations existantes. Une attestation d'étude géotechnique par projet devra garantir que ces travaux sont adaptés au contexte, qu'ils n'aggravent pas les risques et qu'ils n'en provoquent pas de nouveaux. Le service de restauration en montagne souligne également la nécessité de cette étude.

D'un point de vue paysager, la directive de protection et de mise en valeur des paysages du Mont Salève (décret n°2008-189 du 27 février 2008) a également bien été prise en compte en respectant les espaces ouverts et les axes de vue tels que définis sur la commune.

3.3 Justification du projet

Le Parc des Légendes existe dans sa configuration actuelle de parc touristique ouvert durant la période estivale depuis 2005. L'objectif 2010-2030 du site est de mettre l'accent sur l'ensemble des décors et des jeux avec des améliorations et des nouveautés chaque année. Des décors vivants

seront installés et des attractions nouvelles proposées Des journées thématiques (chasse aux trésors, journée de l'environnement...) avec des animations ponctuelles seront développées au fil des ans. Les choix opérés quant aux aménagements en découlant sont décrits comme répondant à un objectif de respect du milieu naturel environnant. A titre d'exemple, un sentier botanique original sera créé, à grande échelle, afin de faire connaître la faune et la flore présente dans le parc.

3.4 Résumé non technique

L'étude d'impact comprend un résumé non technique clair et précis, permettant à un lecteur non spécialiste de bénéficier d'une vision synthétique de tous les sujets à traiter dans l'évaluation environnementale.

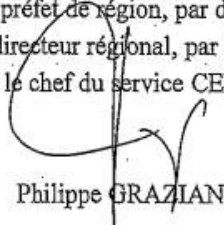
Un descriptif des aménagements envisagés et des données cartographiques auraient cependant enrichi à bon escient cette partie de l'étude d'impact.

4) Avis conclusif de l'autorité environnementale

D'une manière générale, l'étude d'impact est claire et précise. Elle comporte toutes les rubriques exigées par le code de l'environnement ; elle est proportionnée aux enjeux.

Le projet a bien identifié et pris en compte les enjeux environnementaux. Le respect du milieu environnant observé depuis la mise en place progressive des activités du parc depuis quinze ans, ainsi que les mesures proposées pour pallier les effets induits par le projet dans sa phase travaux, lors de l'organisation d'événements ponctuels, mais aussi en phase normale d'exploitation durant la saison touristique, laissent augurer d'un projet pleinement intégré dans les milieux physique, naturel et humain dans lequel il s'inscrit. Les précautions annoncées en vue de la prise en compte des risques naturels feront l'objet d'une attention particulière.

Pour le préfet de région, par délégation,
pour le directeur régional, par délégation,
le chef du service CEPE


Philippe GRAZIANI

AMENAGEMENT ET OPTIMISATION DU GRAND PARC D'ANDILLY ET SECURISATION DU SITE ET DE SON STATIONNEMENT

sur le territoire de la commune d'Andilly (74)



ANNEXE 3

Courrier de la Mission régionale
d'autorité environnementale
(MRAe)



Mission régionale d'autorité environnementale

Auvergne-Rhône-Alpes

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Service connaissance, information,
développement durable et autorité
environnementale

Lyon, le 27 septembre 2018

Affaire suivie par : Hermance GAUTHIER
Pôle autorité environnemental
Tél. : 04 26 28 67 29
Courriel : hermanee.gauthier
@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Maire,

Suite à votre demande concernant la nécessité d'actualiser l'étude d'impact du Parc des Légendes sur la commune d'Andilly, j'ai l'honneur de vous informer que la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) n'a pas rendu d'avis dans le délai d'un mois prévu par l'article R. 122-8 (II) du code de l'environnement.

Ainsi, conformément à ce même article, la MRAe est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président de la mission régionale d'autorité
environnementale Auvergne-Rhône-Alpes,

Jean-Pierre NICOL

Mairie d'Andilly
36 chemin du Champ de Foire
Saint-Symphorien – 74350 Andilly